

Conditions Générales d'Achat

Date : juin 2022

1. OBJET

Les présentes CGA s'appliquent à toute commande émise par Spintank SAS auprès de ses fournisseurs, et ce, à défaut d'accord particulier convenu entre le fournisseur et Spintank SAS. A défaut de dispositions contraires expressives et écrites, résultant de la négociation entre les Parties, les CGA prévalent sur les éventuelles conditions générales du Fournisseur même si ces dernières sont mentionnées dans les documents émanant de ce dernier. Les présentes CGA ont été soumises à la préalable approbation du Fournisseur qui déclare en accepter les termes sans réserve.

2. PROPRIETE

Sauf convention contraire expresse ou application de l'article L-132-31 du code de la propriété intellectuelle, l'exécution de cette commande entraîne de la part du fournisseur au profit de Spintank SAS et de son client, la cession de la propriété incorporelle de l'œuvre et de tous les droits d'exploitation notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation et ce, pour la durée légale de protection des droits d'auteur et pour le monde entier, et par tous les moyens et formes connus ou inconnus au moment de la commande. Le prix stipulé sur ce bon de commande comprend la rémunération forfaitaire de la cession des droits visés à l'alinéa précédent.

Le Fournisseur garantit à Spintank que les œuvres, produits et services livrés ne constituent pas une contrefaçon d'un droit de propriété industrielle ou intellectuelle d'un tiers. Il déclare être titulaire de tous les droits d'utilisation, de fabrication et de vente des œuvres, produits et services, et que Spintank en aura jouissance paisible.

3. CODES ET FICHIERS SOURCES

L'exécution de cette commande entraîne la remise par le Fournisseur à Spintank SAS des codes et fichiers sources de l'œuvre. Le Fournisseur veillera à la lisibilité des codes et fichiers sources et garantit à Spintank SAS qu'ils pourront être exploités dès leur livraison.

4. CONFIDENTIALITE

Le Fournisseur et ses collaborateurs ou employés sont tenus de garder secret et confidentiel tout ce qui concerne la politique commerciale et publicitaire de Spintank SAS et de son client, et en particulier l'intégralité des documents qui auraient pu être communiqués dans le cadre de la prestation, ainsi que la conception, l'élaboration et l'exécution de l'œuvre ou de l'objet visé par la commande. Le Fournisseur s'interdit également de communiquer sur ou de revendiquer la prestation et/ou l'œuvre réalisée pour le compte de Spintank ou son client sans autorisation écrite expresse de la part de Spintank.

5. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGA, Spintank SAS peut être amenée à recueillir des informations nominatives concernant le Fournisseur, qualifiées de « données personnelles » (tels que le nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email professionnelle).

En tant que Responsable du traitement, Spintank SAS s'engage à conserver les données personnelles en conformité avec le Règlement européen 2016-679 dit «

Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

Le traitement de ces données personnelles est basé sur la conclusion et l'exécution des présentes CGA.

La collecte des données personnelles du Fournisseur est essentielle pour Spintank SAS afin de réaliser les finalités suivantes :

- La commande et sa gestion ;
- La gestion de la facturation.

Aucune donnée personnelle ne sera conservée au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale avec le Fournisseur dans le respect des durées de prescription légale.

Spintank SAS veille à sécuriser les données personnelles du Fournisseur en mettant en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Le Fournisseur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression (effacement), de limitation du traitement, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé des données, de portabilité et d'émettre des directives anticipées sur le traitement de ses données personnelles après leur décès. Le Fournisseur dispose également d'un droit d'opposition, dans le respect des obligations légales de Spintank SAS.

En cas de réclamation pour plus d'informations sur le traitement de ses données personnelles et / ou pour exercer les droits précités, le Fournisseur peut contacter le Délégué à la Protection des données de Spintank SAS à l'adresse email suivante : dpo@spintank.fr

Le Fournisseur peut également émettre une plainte auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) par courrier à l'adresse postale suivante : 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

6. RESPONSABILITES

Le Fournisseur est entièrement responsable de l'exécution des travaux / prestations / missions conformément aux termes de la commande, aux lois, règlements, prescriptions, normes et règles de l'art du domaine concerné. Le Fournisseur est seul responsable de tout dommage causé par son personnel ou ses sous-traitants à l'occasion de l'exécution de la commande. Le Fournisseur déclare être assuré au titre de la « Responsabilité civile professionnelle » couvrant les dommages de toute nature causés aux tiers.

7. RESILIATION

En cas d'inobservation par le Fournisseur des présentes conditions générales d'achat, et en cas de retard dans la livraison des prestations, la commande peut être résiliée sans que le Fournisseur ou ses ayants droit puissent prétendre à une quelconque indemnité.

8. CONFORMITE

Toute fourniture non conforme à la commande sera refusée par Spintank SAS et reprise par le Fournisseur sans dédommagement.

9. FACTURATION ET REGLEMENT

La facture, pour tout travail effectué par le Fournisseur et accepté par nous, sera réglée à 60 jours de date de

facturation. Elle doit être envoyée électroniquement à l'adresse **compta@spintank.fr**.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par Spintank SAS d'une facture à son échéance entraîne de plein droit :

- Le paiement de pénalités de retard qui seront calculées, depuis la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au jour du paiement effectif, à un taux correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal.
- Conformément à l'article D. 441-5 du Code de Commerce, le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à un minimum de 40 euros

10. LOYAUTE

Le Fournisseur s'interdit pendant l'exécution de la présente commande et l'année qui la suit, même en cas de rupture anticipée, de directement ou indirectement proposer ses services au client pour le compte duquel Spintank SAS a passé commande. A défaut, Spintank SAS pourra demander le paiement de dommages et intérêts d'un montant égal à deux fois le montant facturé par le Fournisseur au client.

11. SUBORDINATION

Le Fournisseur ne se trouve pas placé vis-à-vis de Spintank SAS dans des liens de subordination juridique et économique lui concédant la qualité de salarié, il ne relève en aucun cas du statut des travailleurs à domicile et ne remplit pas les conditions d'assujettissement au régime général de la Sécurité Sociale telles que définies notamment par les dispositions de la loi du 26 juillet 1957.

12. ACCEPTATION

Le seul fait, pour le Fournisseur, d'accepter cette commande implique son acceptation pleine et entière (sans restriction ni réserve) de toutes les clauses et conditions imprimées, dactylographiées ou manuscrites, figurant sur le bon de commande, nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer sur les imprimés, la correspondance, les devis ou les factures du dit fournisseur.

13. LITIGES

Seuls sont compétents les Tribunaux du lieu du siège social de Spintank SAS.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Langue des CGA : les CGA sont rédigées en langue française. Une traduction en langue étrangère peut être fournie à titre d'information. En cas de contradiction, seule la version française fait foi entre les Parties.

Qualité du Fournisseur : le Fournisseur reconnaît qu'il dispose de la qualité de professionnel au titre du Code de la consommation.

Convention de preuve : Spintank SAS et le Fournisseur conviennent que tous les écrits, notamment l'écrit électronique, échangés entre eux ainsi que toutes données, notamment techniques, font foi et prouvent valablement la teneur de leurs échanges et de leurs engagements. La signature dématérialisée des CGA par le Fournisseur vaut original entre les Parties.